

Syndicat des transports d'Ile-de-France

Délibération n° 2006/0257

Séance du 29 mars 2006

**AVENANT N°4 AU CONTRAT 2004-2007 ENTRE
LE SYNDICAT DES TRANSPORTS D'ILE-DE-FRANCE ET LA RATP**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n°59-151 du 7 janvier 1959 modifiée relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France;

VU le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 modifié relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le décret n°2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du syndicat des transports d'Ile-de-France;

VU le contrat d'exploitation entre le STIF et la RATP signé le 19 janvier 2004 ;

VU l'avis de la commission économique et tarifaire du 23 mars 2007

VU le rapport n° 2006/0257

Après en avoir délibéré,

DECIDE

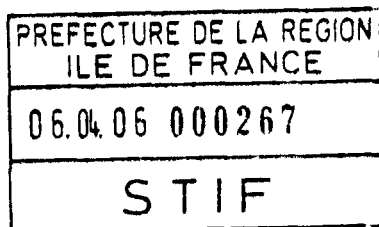
ARTICLE 1 : L'offre RER de la RATP est renforcée selon les modalités arrêtées dans l'offre additionnelle du projet d'avenant n°4.

ARTICLE 2 : Le projet d'avenant n°4 au contrat entre le Syndicat des Transports d'Ile-de-France et la RATP pour la période 2004-2007 est approuvé.

ARTICLE 3 : la directrice générale est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France


Jean-Paul HUCHON





CONTRAT

entre

le Syndicat des Transports d'Ile-
de-France

et

la Régie Autonome des Transports
Parisiens

projet d'avenant n°4

OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'introduire les ajustements suivants :

1. modification de l'offre de référence 2
2. révision du montant de contribution forfaitaire 8
3. incidence sur les acomptes d'un décalage dans la mise en service de l'offre nouvelle 8
4. actualisation annuelle de l'annexe relative à l'offre contractuelle 8
5. Fixation des prix de référence des abonnements carte solidarité transport 9
6. prévision d'exécution supplémentaire 10
7. Formule d'actualisation des acomptes mensuels 11

.....

1. MODIFICATION DE L'OFFRE DE REFERENCE

1-1) Offre décidée au cours de l'année 2005

En application de l'annexe II.13, il est ajouté à l'annexe II-15 les éléments suivants :

a) offre de transport

- variation des km commerciaux prévus à l'annexe II.1

	2005	2 006	2007
Métro			
Ligne 12	-283 324	-89 696	-89 696
Total	-283 324	-89 696	-89 696

RER A, RER B

RER A renforcement Cergy samedis et dimanches	325	6 175	6 175
RER B trains longs jours ouvrables, samedis	403	25 200	25 200
Total	728	31 375	31 375

TCSP

T2	Exploitation en rames doubles	-87 164	-254 913	-254 913
T2	Renfort rame simple	18 800	0	0
Total		-68 364	-254 913	-254 913

Bus PDU

100 100 060	Renforcement Mobilien, phase travaux	11 031	0	0
100 100 060	Travaux Mobilien au 01/01/2006		22 613	
100 100 095	Renfort TMS	9 523	13 172	13 172
100 100 103	Renforcement Mobilien, phase travaux, seulement sur 2005	31 863	0	0
100 100 103	Travaux Mobilien au 01/01/2006		58 403	
100 100 126	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	26 365	0	0
100 100 126	Travaux Mobilien au 01/01/2006		26 365	
100 100 143	Travaux Mobilien au 01/01/2006		102 824	
100 100 150	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	55 310	0	0
100 100 150	Travaux Mobilien au 01/01/2006		55 310	
100 100 154	Renforcement Mobilien, phase travaux	28 626	0	0
100 100 154	Travaux Mobilien au 01/01/2006		52 194	
100 100 170	Offre de soirée	6 072	36 500	36 500
100 100 170	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	71 604	0	0
100 100 170	Travaux Mobilien au 01/01/2006		71 604	
100 100 172	Travaux Mobilien au 01/01/2006		31 152	

100 100 189	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	29 501	0	0
100 100 189	Travaux Mobilien au 01/01/2006		29 501	
100 100 272	Prolongement gare de Sartrouville en politique de la ville	27 334	58 946	58 946
100 100 304	Offre de soirée	9 020	60 001	60 001
100 100 318	Travaux Mobilien au 01/01/2006		55 210	
100 100 323	Travaux Mobilien au 01/01/2006		39 157	
100 100 152		4 124	13 521	13 521
Total		310 373	726 473	182 140

Bus Banlieue

100 100 109	Renforcement de l'offre	35 681	50 973	50 973
100 100 122	Modification d'itinéraire, prolongement en soirée	21 652	32 250	32 250
100 100 167	Desserte ZAC des Bruyères à Bois Colombes	44 728	54 634	54 634
100 100 169	Renfort TMS	12 604	38 017	38 017
100 524 001	Renforcement	3 067	13 596	13 596
100 545 001	Mise en service au mois d'août	3 464	3 464	3 464
100 570 001	Suppression "P'tit bus du Pré"	-14 184	-14 373	-14 106
100 581 581	Val de Bièvre (15 mois)	30 220	0	0
100 581 583	Val de Bièvre (15 mois)	22 000	0	0
100 581 584	Val de Bièvre (15 mois)	28 470	0	0
100 581 592	Val de Bièvre (15 mois)	25 610	0	0
100 581 593	Val de Bièvre (15 mois)	26 210	0	0
100 595 001	Renforcement	3 324	6 480	6 480
100 597 001	Modification d'un service municipal gratuit	11 578	11 637	11 637
Total		254 424	196 678	196 945

Bus Paris

100 100 039	Travaux Tramway		-24 626	
100 100 073	Prolongement à la Garenne-Colombes	18 383	74 503	74 503
100 500 513	Création navettes de quartier 13ème et 14ème	8 418	137 914	137 914
100 500 501	Traverse de Charonne, 20ème		159 416	
	Noctilien	554 985	1 985 531	1 985 531
Total		581 786	2 332 738	2 197 948

b) rémunération du service

- rémunération additionnelle définie à l'article IV-3-1-a

	2005	2 006	2007
Métro			
Ligne 12	-1 824 000	-947 000	-947 000
Total	-1 824 000	-947 000	-947 000

RER A, RER B

RER A renforcement Cergy samedis et dimanches	31 732	155 065	155 065
RER B trains longs jours ouvrables, samedis	268 364	3 259 560	3 258 093
Total	300 096	3 414 625	3 413 158

TCSP

T2	Exploitation en rames doubles	938 000	2 884 000	2 864 000
T2	Renfort rame simple	56 596	0	0
Total		994 596	2 884 000	2 864 000

Bus PDU

100 100 060	Renforcement Mobilien, phase travaux	65 698	0	0
100 100 060	Travaux Mobilien au 01/01/2006		134 681	
100 100 095	Renfort TMS	119 549	165 665	165 665
100 100 103	Renforcement Mobilien, phase travaux, seulement sur 2005	152 133	0	0

100 100 103	Travaux Mobilien au 01/01/2006		279 636	
100 100 126	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	135 465	0	0
100 100 126	Travaux Mobilien au 01/01/2006		135 465	
100 100 143	Travaux Mobilien au 01/01/2006		431 889	
100 100 150	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	304 908	0	0
100 100 150	Travaux Mobilien au 01/01/2006		304 908	
100 100 154	Renforcement Mobilien, phase travaux	160 474	0	0
100 100 154	Travaux Mobilien au 01/01/2006		279 936	
100 100 170	Offre de soirée	33 724	202 664	202 664
100 100 170	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	349 517	0	0
100 100 170	Travaux Mobilien au 01/01/2006		349 517	
100 100 172	Travaux Mobilien au 01/01/2006		130 053	
100 100 189	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	138 815	0	0
100 100 189	Travaux Mobilien au 01/01/2006		138 815	
100 100 272	Prolongement gare de Sartrouville en politique de la ville	5 642	16 868	27 006
100 100 304	Offre de soirée	31 431	208 412	208 412
100 100 318	Travaux Mobilien au 01/01/2006		266 954	
100 100 323	Travaux Mobilien au 01/01/2006		218 503	
100 100 152		16 662	52 348	52 348
Total		1 514 018	3 316 314	656 095

Bus Banlieue

100 100 109	Renforcement de l'offre	125 392	179 131	179 131
100 100 122	Modification d'itinéraire, prolongement en soirée	73 732	107 453	107 453
100 100 167	Desserte ZAC des Bruyères à Bois Colombes	165 602	202 952	202 952
100 100 169	Renfort TMS	61 562	180 853	180 853
100 524 001	Renforcement	5 001	16 625	16 625
100 545 001	Mise en service au mois d'août	13 399	13 399	13 399
100 570 001	Suppression "P'tit bus du Pré"	0	0	0
100 581 581	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 583	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 584	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 592	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 593	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 595 001	Renforcement	33 830	60 572	60 572
100 597 001	Modification d'un service municipal gratuit	0	0	0
Total		478 518	760 985	760 985

Bus Paris

100 100 039	Travaux Tramway		112 222	
100 100 073	Prolongement à la Garenne-Colombes	51 372	208 096	208 096
100 500 513	Création navettes de quartier 13ème et 14ème	19 418	338 303	338 303
100 500 501	Traverse de Charonne 20ème		469 914	
	Noctilien	3 311 440	10 045 158	10 045 158
Total		3 382 230	11 173 693	10 591 557

Total général	4 845 458	20 602 617	17 338 795
----------------------	------------------	-------------------	-------------------

c) ajustement des recettes directes prévues à l'article IV-2-1-4 - montant à ajouter à la prévision de recettes directes

	2005	2 006	2007
Métro			
Ligne 12	0	0	0
Total	0	0	0

RER A, RER B

RER A renforcement Cergy samedis et dimanches	0	18 400	49 800
RER B trains longs jours ouvrables, samedis	0	0	0
Total	0	18 400	49 800

TCSP

T2	Exploitation en rames doubles	58 000	165 000	173 000
T2	Renfort rame simple	0	0	0
Total		58 000	165 000	173 000

Bus PDU

100 100 060	Renforcement Mobilien, phase travaux	0	0	0
100 100 060	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 095	Renfort TMS	0	0	0
100 100 103	Renforcement Mobilien, phase travaux, seulement sur 2005	0	0	0
100 100 103	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 126	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 126	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 143	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 150	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 150	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 154	Renforcement Mobilien, phase travaux	0	0	0
100 100 154	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 170	Offre de soirée	626	3 650	3 650
100 100 170	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 170	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 172	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 189	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 189	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 272	Prolongement gare de Sartrouville en politique de la ville	166	495	792
100 100 304	Offre de soirée	805	5 138	5 138
100 100 318	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 323	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 152		367	1 153	1 153
Total		1 964	10 436	10 733

Bus Banlieue

100 100 109	Renforcement de l'offre	3 878	5 540	5 540
100 100 122	Modification d'itinéraire, prolongement en soirée	2 154	3 137	3 137
100 100 167	Desserte ZAC des Bruyères à Bois Colombes	4 860	5 957	5 957
100 100 169	Renfort TMS	269	762	762
100 524 001	Renforcement	147	488	488
100 545 001	Mise en service au mois d'août	159	159	159
100 570 001	Suppression "P'tit bus du Pré"	0	0	0
100 581 581	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 583	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 584	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 592	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 593	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 595 001	Renforcement	993	1 778	1 778
100 597 001	Modification d'un service municipal gartuit	0	0	0
Total		12 460	17 821	17 821

Bus Paris

100 100 039	Travaux Tramway		0	
100 100 073	Prolongement à la Garenne-Colombes	2 102	8 264	8 264

100 500 513	Création navettes de quartier 13ème et 14ème	570	9 929	9 929
100 500 501	Traverse de Charonne 20ème		30 342	
	Noctilien	353 690	2 208 718	2 746 733
Total		356 362	2 257 253	2 764 926

Total général		428 786	2 468 910	3 016 280
----------------------	--	----------------	------------------	------------------

d) ajustement des recettes totales du trafic prévues à l'article IV-2-1-1
- montant à déduire pour calcul des recettes totales du trafic prévues à l'article IV-2-1-1

		2005	2 006	2007
Métro				
Ligne 12		0	0	0
Total		0	0	0

RER A, RER B

RER A renforcement Cergy samedis et dimanches		0	20 100	54 500
RER B trains longs jours ouvrables, samedis		0	0	0
Total		0	20 100	54 500

TCSP

T2	Exploitation en rames doubles	63 000	178 000	186 000
T2	Renfort rame simple	0	0	0
Total		63 000	178 000	186 000

Bus PDU

100 100 060	Renforcement Mobilien, phase travaux	0	0	0
100 100 060	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 095	Renfort TMS	0	0	0
100 100 103	Renforcement Mobilien, phase travaux, seulement sur 2005	0	0	0
100 100 103	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 126	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 126	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 143	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 150	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 150	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 154	Renforcement Mobilien, phase travaux	0	0	0
100 100 154	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 170	Offre de soirée	1 044	6 084	6 084
100 100 170	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 170	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 172	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 189	Renforcement Mobilien phase travaux jusqu'au 31/12/2005	0	0	0
100 100 189	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 272	Prolongement gare de Sartrouville en politique de la ville	276	825	1 321
100 100 304	Offre de soirée	1 342	8 563	8 563
100 100 318	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 323	Travaux Mobilien au 01/01/2006		0	
100 100 152		611	1 921	1 921
Total		3 273	17 393	17 889

Bus Banlieue

100 100 109	Renforcement de l'offre	6 463	9 233	9 233
100 100 122	Modification d'itinéraire, prolongement en soirée	3 589	5 228	5 228

100 100 167	Desserte ZAC des Bruyères à Bois Colombes	8 101	9 928	9 928
100 100 169	Renfort TMS	449	1 270	1 270
100 524 001	Renforcement	245	813	813
100 545 001	Mise en service au mois d'août	265	265	265
100 570 001	Suppression "P'tit bus du Pré"	0	0	0
100 581 581	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 583	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 584	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 592	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 581 593	Val de Bièvre (15 mois)	0	0	0
100 595 001	Renforcement	1 655	2 963	2 963
100 597 001	Modification d'un service municipal gartuit	0	0	0
Total		20 767	29 700	29 700

Bus Paris

100 100 039	Travaux tramway		0	
100 100 073	Prolongement à la Garenne-Colombes	3 503	13 774	13 774
100 500 513	Création navettes de quartier 13ème et 14ème	950	16 549	16 549
100 500 501	Traverse de Charonne 20ème		50 571	
	Noctilien	501 079	3 009 749	3 702 778
Total		505 532	3 090 643	3 733 101

Total général	592 572	3 335 836	4 021 190
----------------------	----------------	------------------	------------------

1-2) Cas du lundi de pentecôte 2005

A l'annexe II-15 relative à l'ajustement de l'offre de service, un article II-15-3 est créé :

« II-15-3 – Cas particulier de la journée solidarité 2005 : le 16 mai 2005

a) Offre de transport

Variation des km commerciaux prévus à l'annexe II.1	2005
Réseau Métro (TK)	19 792
RER A (TK)	916
RER B (TK)	-1 479
TCSP (VK)	5 133
PDU (VK)	45 358
Bus Banlieue (VK)	85 109
Bus Paris (VK)	43 817
Total Réseau de surface	179 417

b) Rémunération du service

Rémunération Journée solidarité 2005	2005
En euros 2003 HT	670 000,0

c) Facture relative à la journée de solidarité dans le cadre de la facture annuelle 2005

L'annexe de la facture annuelle relative aux ventes et recettes zone*zone intégrera pour l'année 2005, le nombre de titres vendus, les recettes calculées directes et totales de trafic notamment pour la journée du 16 mai 2005.

Une annexe complémentaire au titre de la journée de solidarité 2005 isolera, pour cette journée, le supplément de titres vendus, de recettes directes et de recettes totales de trafic calculés, par rapport à un jour férié « classique », selon les mêmes rubriques que l'annexe « zone*zone ».

Le STIF versera à la RATP :

- le montant des recettes directes calculées supplémentaires de cette journée par rapport à un jour férié « classique », en plus du montant de la rémunération du service prise en compte dans l'offre additionnelle ;
- et déduira le montant correspondant au partage de risque défini à l'article IV-2-1-3, calculé sur le supplément de recettes totales de trafic de cette journée. »

2. REVISION DU MONTANT DE CONTRIBUTION FORFAITAIRE

Au deuxième alinéa de l'article IV-2-3, les montants pour les années 2005, 2006 et 2007 sont annulé et remplacé par :

« 449,8 en 2005
221,3 en 2006
233,2 en 2007 »»

3. INCIDENCE SUR LES ACOMPTES D'UN DECALAGE DANS LA MISE EN SERVICE DE L'OFFRE NOUVELLE

L'article IV-5-1-4 suivant :

« Les acomptes pour la rémunération additionnelle, dont les montants sont arrêtés à l'annexe II.13 sont versés le 24 de chaque mois, exception faite pour l'acompte de janvier qui sera versé le 21, et sont actualisés selon les mêmes modalités que les recettes totales de trafic (article IV-5-1-2). »

est annulé et remplacé par :

« Les acomptes pour la rémunération additionnelle, dont les montants sont arrêtés à l'annexe II.13, sont versés le 24 de chaque mois, exception faite pour l'acompte de janvier qui sera versé le 21, et sont actualisés selon les mêmes modalités que les recettes totales de trafic (article IV-5-1-2). Pour le calcul des acomptes actualisés de l'évolution moyenne des tarifs publics fixée par le STIF, un point sera fait sur la rémunération additionnelle, fondé sur la comparaison des dates de mise en service théoriques et effectives. En cas de non correspondance, les acomptes seront révisés en conséquence.»

4. ACTUALISATION ANNUELLE DE L'ANNEXE RELATIVE A L'OFFRE CONTRACTUELLE

Dans l'annexe II-4 relative à l'offre contractuelle par sous-réseau, les données chiffrées pour l'année 2005 pour les réseaux Métro, TCSP, PDU et Banlieue sont annulées et remplacées par les données suivantes :

- Métro : « 44,29 millions de Trains-km (TK) commerciaux »
- Réseau TCSP : « 3,94 millions de km commerciaux »
- Réseau Bus PDU : « 52,23 millions de km commerciaux »
- Réseau Bus Banlieue : « 62,56 millions de km commerciaux »

5. FIXATION DES PRIX DE REFERENCE DES ABONNEMENTS CARTE SOLIDARITE TRANSPORT

- L'annexe IV-4-2-3-5-4 b) relative aux impacts en 2005 des abonnements CST est annulée et remplacée par :

«b) Impact sur l'es années suivantes

Afin de préserver l'équilibre du contrat STIF-RATP et pour éviter de modifier tous les prix de références et/ou l'objectif de recettes totales de trafic, les prix de référence des abonnements CST ont été calculés en fonction de ceux des titres précédemment utilisés par les porteurs de CST, et n'ont pas été « calés » sur la mobilité réelle de la CST. Prendre en compte l'induction de trafic (due aux avantages de la carte CST) impliquerait une surestimation des prix de référence de tous les titres de transport (les recettes totales du trafic couvriraient plus que les coûts réels de production des transporteurs arrêtés lors de la négociation des contrats).

La méthode proposée pour calculer les prix de références des abonnements CST est donc d'effectuer une moyenne pondérée des prix de référence des titres anciennement utilisés.

Les prix de référence des abonnements CST hebdomadaires sont égaux aux prix de référence des abonnements CST mensuels divisés par 4,345, comme pour la carte orange. »

- L'annexe IV-5-2-1 – cartes Orange, Intégrale, Imagine'R et Transition est annulée et remplacée par :

« IV - 5 - 2 - 1 : CARTES ORANGE, INTEGRALE, IMAGINE'R, TRANSITION ET SOLIDARITE TRANSPORT

Le prix de référence des cartes Imagine'R inclut les dézonages des week-ends, jours fériés et petites vacances scolaires.

€2003 HT

	Carte orange		Abonnement Intégrale	Abonnement Imagine'R		Carte Transition	Carte Solidarité transport	
	hebdomadaire	mensuelle		scolaire	étudiant		hebdomadaire	mensuelle
1-2	15,226	66,158	731,069	624,299	625,067	202,09	12,805	55,636
1-3	20,668	89,803	966,455	865,187	853,651	273,031	17,381	75,520
1-4	17,6	76,474	783,058	728,003	766,28	233,044	14,801	64,311
1-5	15,372	66,787	667,66	544,12	592,959	203,978	12,926	56,165
1-6	10,115	43,95	441,538	339,212	398,353	135,466	8,506	36,960
1-7	11,805	51,292	487,842	339,212	398,353	157,498	9,927	43,134
1-8	11,82	51,353	539,799	339,212	398,353	157,68	9,939	43,186
2-3	17,981	78,126	735,959	744,765	595,698	237,996	15,121	65,700
2-4	19,524	84,832	826,649	209,307	595,698	258,117	16,419	71,340
2-5	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
2-6	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
2-7	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616

2-8	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
3-4	12,876	55,949	534,422	492,807	595,698	171,467	10,829	47,051
3-5	8,021	34,854	321,697	209,307	212,155	108,184	6,746	29,311
3-6	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
3-7	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
3-8	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
4-5	2,685	11,667	108,959	191,168	190,874	38,62	2,258	9,811
4-6	0,864	3,752	49,199	209,307	212,155	14,875	0,726	3,155
4-7	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
4-8	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
5-6	0,09	0,391	3,983	31,499	212,155	4,792	0,076	0,329
5-7	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
5-8	7,832	34,028	329,335	209,307	212,155	105,702	6,586	28,616
6-7	0	0	0	209,307	212,155	0	0,000	0,000
6-8	0	0	0	209,307	212,155	0	0,000	0,000
7-8	0	0	0	209,307	212,155	0	0,000	0,000

- Conformément à l'article IV-3-2, le tableau de l'article IV-2-1-4 relatif au calcul des recettes directes de la RATP est annulé et remplacé par le tableau suivant :

En M€ HT	Objectif contractuel de RD	Perte de RD suite dézouage été	Perte de RD suite création CST	Objectif de RD servant au plafonnement
2004	1 618,56	6,796		1 611,763
2005	1 636,34	7,404	8,831	1 620,109
2006	1 649,32	7,404	*	1 641,920
2007	1 657,80	7,404	*	1 650,400

* La perte de recettes directes pour les années 2006 et 2007 sera fixée, notamment, d'après l'évolution constatée du nombre de porteurs de carte solidarité transport.

6. PREVISION D'EXECUTION SUPPLEMENTAIRE

Le texte de l'article IV-6-3 :

« La RATP fournit au STIF une première prévision détaillée de la facture relative à l'année n avant le 15 juin de l'année n et une deuxième avant le 15 décembre de l'année n. »

est annulé et remplacé par le texte suivant :

« La RATP fournit au STIF trois prévisions détaillées de la facture relative à l'année n : une avant le 15 juin, une avant le 30 septembre et une dernière avant le 15 décembre de l'année n. Les deux dernières prévisions sont accompagnées des principales hypothèses relatives à la facture annuelle pour l'année n+1. »

7. FORMULE D'ACTUALISATION DES ACOMPTES MENSUELS

7 -1- contribution forfaitaire

Le texte de l'article IV-5-1-1 est annulé et remplacé par :

« Les acomptes pour la contribution forfaitaire sont versés le 5 de chaque mois, exception faite pour l'acompte de janvier qui sera versé le 8, sur la base des montants prévus à l'article IV-2-3, actualisés chaque début d'année n à partir de 2004 par application du coefficient (...)

$$C_n = (0,8 + 0,2 (P_n/100)) \quad \text{avec :}$$

P_n, du 1^{er} janvier au dernier jour du mois avant l'application de la hausse tarifaire: indice, en base 100 en 2003, de la moyenne prévisionnelle pour l'année n des prix à la consommation hors tabac retenue dans les hypothèses économiques de la loi de finances pour l'année n, après prise en compte de la réprévision de la moyenne prévisionnelle pour l'année n-1 des prix à la consommation hors tabac retenue dans la loi de finance pour l'année n.

P_n, du 1^{er} jour du mois de l'application de la hausse tarifaire au 31 décembre : indice, en base 100 en 2003, de la moyenne prévisionnelle pour l'année n des prix à la consommation hors tabac retenue dans les hypothèses économiques de la loi de finances pour l'année n, après prise en compte des indices réels constatées pour les années antérieures.

Pour 2004 : P_n=101,4 et C_n=1,0098 »

7 -2- Recettes totales de trafic et de la rémunération additionnelle

Le texte de l'article IV-5-1-2 est annulé et remplacé par :

« Les acomptes pour la compensation tarifaire sont versés le 24 de chaque mois, exception faite pour l'acompte de janvier qui sera versé le 21, sur la base :

- des montants des recettes totales du trafic contractuelle prévues à l'article IV-2-1-3, actualisées chaque début d'année à partir de 2004 par l'application du coefficient :*

$$J_n = (I_{n-1}) * (Q_n/100 + 0,003) \quad \text{avec :}$$

I_{n-1} = coefficient d'actualisation pour l'année n-1 défini à l'article IV-5-2-1. Pour le calcul du 1^{er} janvier au dernier jour du mois avant l'application de la hausse tarifaire, il sera retenu pour l'année n-1 les mêmes règles que l'année n, soit I_{n-1} = Q_{n-1}/100 + 0,003. Q_{n-1} correspond à la réprévision de la moyenne prévisionnelle pour l'année n-1 des prix à la consommation hors tabac retenue dans la loi de finance pour l'année n.

Q_n = indice, en base 100 année précédente, de la moyenne prévisionnelle pour l'année n des prix à la consommation hors tabac retenue dans les hypothèses économiques de la Loi de Finances pour l'année n.

Pour 2004 : Q_n=101,4 ; J_n=1,017 et I_{n-1}=1

- *des montants des recettes directes prévues à l'article IV-2-1-4 actualisés au 1^{er} janvier et au 1^{er} jour du mois d'application de la hausse tarifaire de chaque année en fonction de l'évolution moyenne des tarifs fixés par le STIF. »*

A Paris, le

La directrice générale du STIF

La présidente directrice générale de la RATP

Sophie MOUGARD

Anne-Marie IDRAC